

ÉDITORIAL **Prostitution : fermeté et discernement**



CLAUDE GOASGUEN
ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ-MAIRE DU 16^e
ARRONDISSEMENT

J'ai suffisamment dénoncé les conséquences de la prostitution dans le bois de Boulogne pour ne pas me féliciter de voir mes appels entendus : multiplication des opérations de police, démantèlement de réseaux de proxénètes, enlèvement des camionnettes utilisées par les prostitué(e)s.

Sur ce dernier point, la Préfet de police et le maire de Paris viennent de signer un arrêté (*lire l'encadré ci-dessous*) concernant ce type de véhicules, dont le stationnement dans le bois de Boulogne est désormais « *interdit en permanence et en tout lieu* ». Je soutiens cette détermination nouvelle, mais il faut que soient prises en compte trois conditions : que les véritables camionnettes professionnelles et de livraison, pour lesquelles des dérogations sont prévues, puissent travailler normalement ; que les voitures particulières stationnant aux abords des concessions du Bois soient traitées avec davantage de discernement par la police ; et surtout que

ces nouvelles dispositions ne se traduisent pas par le retour de la prostitution dans Paris intra-muros, notamment sur les boulevards des Maréchaux.

Focus sur...

Les camionnettes hors du Bois

Daté du 1er mars 2012, l'arrêté « *réglementant la circulation et le stationnement dans les bois de Boulogne et de Vincennes* » concerne essentiellement « *les véhicules conçus et construits pour le transport de marchandises et ayant au moins quatre roues* », c'est-à-dire les camions et camionnettes (sauf les véhicules de service public, d'intérêt général, de transport en commun, de livraison et de dépannage).

Leur circulation est généralement interdite, excepté sur un certain nombre de voies précisées par le texte. Quant à leur arrêt et leur stationnement, ils sont, précise l'article 6 de l'arrêté, « *interdits et considérés comme gênants, en permanence et en tout lieu* », sauf aux abords « *des restaurants, concessions et établissements implantés dans les bois, pendant leurs heures d'ouverture, s'ils peuvent justifier d'une livraison pour les besoins de ces derniers* ».

Dernier point important, concernant cette fois tous les types de véhicules : l'article 5 indique

que « *l'arrêt et le stationnement sont interdits et considérés comme gênants dans les voies ouvertes à la circulation générale (...) ainsi que sur les aires de stationnement aménagées le long de ces voies et qui constituent leur dépendance, dès la tombée de la nuit et jusqu'au lever du jour* ». Mais il précise aussitôt que « *par dérogation (...), le stationnement demeure autorisé sur les emplacements matérialisés à cet effet situés à proximité des restaurants et autres établissements et concessions implantés dans les bois, pendant l'heure d'ouverture de ces derniers* ».



Les camionnettes n'iront plus au bois... (DR)

Gros-Boulaivilliers : responsabiliser les familles



GÉRARD GACHET
ADJOINT AU MAIRE
CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ

Le 19 février dernier, le conseil local de sécurité Gros-Boulaivilliers s'est tenu à l'école maternelle de la rue Gros. Une conclusion forte s'en est dégagée, confirmée par la réunion du CSPDA du 8 mars avec les bailleurs sociaux : il suffit de deux ou trois familles « à problèmes », où des jeunes sont livrés à eux-mêmes sans réelle autorité parentale, pour empoisonner la vie de tout un immeuble.

Plusieurs solutions sont à l'étude pour responsabiliser ces familles. Une convocation des parents et de l'enfant au commissariat, signée à la fois du maire d'arrondissement, du commissaire central et du bailleur social, pourrait constituer un vrai rappel à l'ordre. Claude Goasguen a également demandé que soit étudiée la possibilité pour le maire d'arrondissement de porter plainte, au nom des habitants, contre une famille responsable de multiples faits de délinquance. Car, dans les immeubles sociaux comme ailleurs, une minorité ne doit jamais pouvoir imposer sa loi.

En bref... En bref... En bref...

Bois de Boulogne. Dans la nuit du 1er au 2 mars, une nouvelle et vaste opération de lutte contre les infractions liées à la prostitution a été menée par 80 policiers. Bilan : plusieurs centaines de personnes contrôlées, 25 interpellées, dont 16 placées en garde à vue, et six camionnettes enlevées.

De Boulogne à Paris. Le 27 février, la BAC du 16^e interpelle trois individus suspects trouvés en possession d'un sac de sport et de deux téléphones portables, qu'ils avouent avoir dérobés à deux jeunes dans une rue de Boulogne-Billancourt. Contacté, le commissariat de Boulogne indique avoir dans ses murs deux personnes en train de porter plainte pour le vol... d'un sac de sport et de deux téléphones. Les signalements correspondant bien à celui des interpellés, ceux-ci ont été déférés à la justice.

A tous vents. De faux représentants Larousse circulent actuellement dans l'arrondissement. Les Editions Larousse tiennent à alerter les habitants du 16^e sur le fait qu'elles n'ont missionné aucun représentant, ni démarcheur à domicile pour vendre ou promouvoir les ouvrages de la célèbre maison d'édition.

Versailles-Le Marois. Plusieurs commerçants du secteur ont alerté Dominique Rousseau, adjointe au maire chargé du commerce, sur les menaces, vols et agressions perpétrés à leur encontre par des individus apparemment

originaires d'Europe de l'Est, et demandent un renforcement des patrouilles de police. Saisi par Gérard Gachet, adjoint à la sécurité, le commissariat central a pris contact avec les commerçants concernés.

Georges-Mandel. Le 22 février, en pleine journée (vers 15h30), deux jeunes de 14 ans se font dérober une « doudoune » sous la menace d'un couteau par deux individus extérieurs à l'arrondissement, qui leur avaient déjà volé de l'argent auparavant. Les deux agresseurs ont été arrêtés peu après les faits.

Gros-Boulaivilliers. Les divers travaux préparatoires (pose d'interphones, etc.) à l'installation de la grille devant l'entrée principale sont achevés. La grille elle-même, dont la fabrication a pris un peu de retard, sera posée très prochainement.

Paris. En janvier 2012, les faits de violences aux personnes ont diminué de 5% par rapport à janvier 2011 ; cette baisse confirme celle enregistrée sur l'ensemble de l'année 2011 dans la capitale, soit -7,6%.

16, l'arrondissement qui s'engage pour la sécurité

Lettre d'information mensuelle éditée
par la Mairie du 16^e arrondissement
Numéro 17 / mars 2012

Directeur de la publication : Claude GOASGUEN

Rédacteur en chef : Gérard GACHET

Conception et réalisation : Damien BARON

Contact : 01 40 72 16 13

**Pour recevoir cette lettre par Internet,
inscrivez-vous sur <http://mairie16.paris.fr>**